

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Karine Hénaff qui avait donné pouvoir à Madame Béatrice Potin,
- Monsieur Albert Le Corre qui avait donné pouvoir à Monsieur Freddy Hall
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,
- Madame Céline Michell qui avait donné pouvoir à Monsieur Marc Villaren.

Arrivée de Madame Herbert à 18h04.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absent(e)s représenté(e)s : 6

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200301 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 FEVRIER 2020**

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le lundi 24 février 2020.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 24 février 2020 joint à la présente délibération.

- ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal (5 abstentions de la liste « Le Nouvel Elan » : Maryse Garlan, Céline Michell, Marc Villaren, Christelle Fitamant, Alexandre Pruvost).***

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020

Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Karine Hénaff qui avait donné pouvoir à Madame Béatrice Potin,
- Monsieur Albert Le Corre qui avait donné pouvoir à Monsieur Freddy Hall,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Arrivée de Céline Michell à 18h07.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absent(e)s représenté(e)s : 5

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200302 : BUDGET ANNEXE DE SAINT RENAN ANIMATIONS - ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 24 février 2020.

A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2020 a été élaboré.

Ce projet de budget, détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération, est en équilibre en section de fonctionnement (120 200,00 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	118 100,00
065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 900,00
067 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION	200,00
<b>Total général</b>	<b>120 200,00</b>



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	2 896,64
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	26 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	90 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 303,36
<b>Total général</b>	<b>120 200,00</b>

Le budget prévisionnel 2020 est détaillé dans l'annexe jointe.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal N°DCM20200208 du 24 février 2020 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 février 2020,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel de Saint Renan Animations pour l'exercice 2020, tel que décrit dans le document annexé et présenté synthétiquement ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	118 100,00
065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 900,00
067 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLESUR OPÉRATION DE GESTION	200,00
<b>Total général</b>	<b>120 200,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	2 896,64
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	26 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	90 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 303,36
<b>Total général</b>	<b>120 200,00</b>

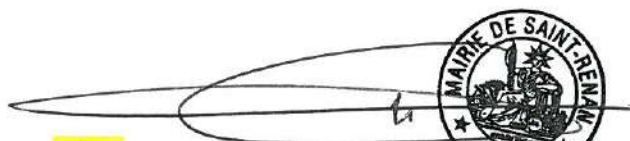

- **d'autoriser** le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de Saint Renan Animations ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.**

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Karine Hénaff qui avait donné pouvoir à Madame Béatrice Potin,
- Monsieur Albert Le Corre qui avait donné pouvoir à Monsieur Freddy Hall,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absent(e)s représenté(e)s : 5

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200303 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE QUILLIMÉRIEN - ADOPTION  
DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 24 février 2020.

A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2020 a été élaboré.

Ce projet de budget, détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération, se compose :

- d'une section de fonctionnement qui, en respect des articles L.1612-6 et L.1612-7 du Code général des collectivités territoriales, est en sur-équilibre de recettes (202 273,35€) par rapport aux dépenses (71 589,38€) ;
- d'une section d'investissement qui est en équilibre (107 158,76€),

selon les montants retenus par chapitres suivants :



▪ en section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	36 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 579,38
<b>Total général</b>	<b>71 589,38</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	130 683,97
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 579,38
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>202 273,35</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	35 579,38
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 579,38
<b>Total général</b>	<b>107 158,76</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 579,38
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	71 579,38
<b>Total général</b>	<b>107 158,76</b>

Le budget prévisionnel 2020 est détaillé dans l'annexe jointe.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-6 et L.1612-7,  
 Vu la délibération du Conseil municipal N°DCM20200208 du 24 février 2020 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 février 2020,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel du lotissement de Quillimérien pour l'exercice 2020, tel que décrit dans le document annexé et présenté synthétiquement ci-dessous :

▪ en section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	36 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 579,38
<b>Total général</b>	<b>71 589,38</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	130 683,97
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 579,38
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>202 273,35</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	35 579,38
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 579,38
<b>Total général</b>	<b>107 158,76</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 579,38
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	71 579,38
<b>Total général</b>	<b>107 158,76</b>

- **d'autoriser** le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets du lotissement de Quillimérien ;



- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.**

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020

Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Karine Hénaff qui avait donné pouvoir à Madame Béatrice Potin,
- Monsieur Albert Le Corre qui avait donné pouvoir à Monsieur Freddy Hall,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absent(e)s représenté(e)s : 5

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200304 : BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE PEN AR C'HOAT - ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 24 février 2020.

A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2020 a été élaboré.

Ce projet de budget, détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération, est en équilibre en section de fonctionnement (797 378,88 €) et en section d'investissement (892 778,88 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

- en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 600,00
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	739 528,88
066 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 250,00
<b>Total général</b>	<b>797 378,88</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
042 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	794 778,88
77 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 600,00
<b>Total général</b>	<b>797 378,88</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	794 778,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 000,00
<b>Total général</b>	<b>892 778,88</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 071,12
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	739 528,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	91 178,88
<b>Total général</b>	<b>892 778,88</b>

Le Budget 2020 est détaillé dans l'annexe jointe.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération du Conseil municipal N°DCM20200208 du 24 février 2020 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 février 2020,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel de la ZAC de PEN AR C'HOAT pour l'exercice 2020, tel que décrit dans le document annexé et présenté synthétiquement ci-dessous :

▪ en section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 600,00
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	739 528,88
066 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 250,00
<b>Total général</b>	<b>797 378,88</b>



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
042 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	794 778,88
77 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 600,00
<b>Total général</b>	<b>797 378,88</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	794 778,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 000,00
<b>Total général</b>	<b>892 778,88</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 071,12
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	739 528,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	91 178,88
<b>Total général</b>	<b>892 778,88</b>

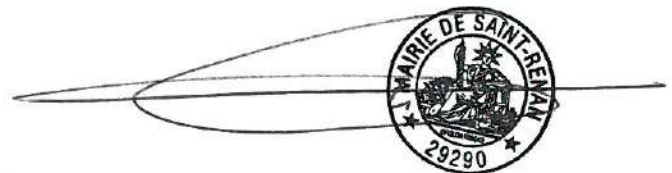
- **d'autoriser** le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de la ZAC de PEN AR C'HOAT ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.*

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Arrivée de Karine Hénaff à 18h31,  
Arrivée de Albert Le Corre à 18h31.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 26  
Absent(e)s représenté(e)s : 3  
Absent(e)s non représenté(e)s : 0  
Ne prenant pas part au vote : 0  
Votants : 29  
Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200305A : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Il est dressé par le receveur des finances après s'être fait présenter :

- les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats.

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 en s'assurant au préalable que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.



**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2020,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

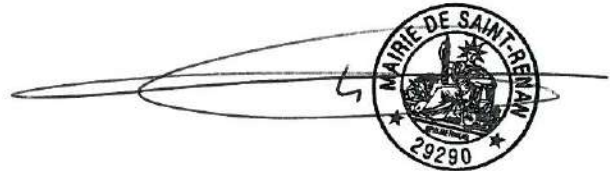
- **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal de 19h11 à 19h12.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Absent(e)s représenté(e)s : 3

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 1

Votants : 28

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200305B - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes au compte de gestion du receveur et ont été présentés en séance. Ils s'établissent comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	6 507 771,37	8 534 141,41
Résultat 2019		2 026 370,04
Reprise de l'excédent / déficit exercice 2018		4 228,35
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE 2018</b>		<b>2 030 598,39</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	7 150 019,39	6 093 955,66
Résultat 2019	1 056 063,73	
Reprise de l'excédent / déficit exercice 2018		449 048,03
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE 2018</b>	<b>607 015,70</b>	



En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2019 dégage un excédent de clôture de +2 026 370,04 € auquel est ajouté l'excédent 2018 de +4 228,35 € soit un excédent de clôture 2019 de +2 030 598,39 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2019 dégage un résultat de -1 056 063,73 € auquel est ajouté le résultat 2018 de +449 048,03 € soit un résultat de clôture 2019 de -607 015,70 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal de la ville.

**Madame Claudie Arzur désignée présidente de séance pendant l'absence du Maire, propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2020,

Vu le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la ville joint à la présente délibération,

- **d'approuver** le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la ville s'établissant ainsi :

▪ Pour la section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Budget 2019	CA 2019
Chapitre 002 Excédent d'exploitation reporté	4 228,35	0,00
Chapitre 013 Atténuation des charges	30 000,00	45 626,05
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 200,00	285 156,40
Chapitre 70 Vente prod. fabriqués, presta. serv., marchandise	252 000,00	283 783,81
Chapitre 73 Remboursements, subventions, participations	3 721 000,00	5 242 229,51
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	3 460 000,00	2 341 741,87
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	141 000,00	146 862,95
Chapitre 76 Produits financiers	0,00	37,29
Chapitre 77 Produits exceptionnels	128 571,65	188 703,53
<b>Général</b>	<b>8 022 000,00</b>	<b>8 534 141,41</b>

Dépenses de fonctionnement	Budget 2019	CA 2019
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 267 000,00	1 196 189,23
Chapitre 012 Charges de personnel	2 830 000,00	2 663 946,76
Chapitre 014 Atténuation des produits	1 500,00	1 396,60
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	1 336 200,00	0,00
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 800,00	506 308,36
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 741 000,00	1 657 127,79
Chapitre 66 Charges financières	363 500,00	361 731,06
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	128 000,00	121 071,57
<b>Général</b>	<b>8 022 000,00</b>	<b>6 507 771,37</b>

• Pour la section d'investissement :

Recettes d'investissement	Budget 2019	CA 2019
Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté	449 048,03	0,00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	1 336 200,00	0,00
Chapitre 024 Produits des cessions des immobilisations	130 000,00	0,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 800,00	506 308,36
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	476 000,00	0,00
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 557 349,06	2 626 776,63
Chapitre 13 Subventions d'investissement	1 168 028,42	1 896 427,01
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00	10,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00	32 216,83
Chapitre 27 Dépôts et cautionnement versés	1 000,00	0,00
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	35 000,00	32 216,83
<b>Général</b>	<b>8 507 425,51</b>	<b>6 093 955,66</b>



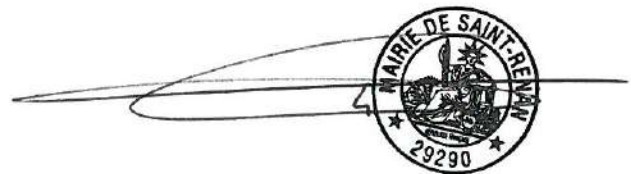
Dépenses d'investissement	Budget 2019	CA 2019
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 200,00	285 156,40
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	476 000,00	0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	932 000,00	931 038,39
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	34 700,00	27 772,02
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	474 000,00	327 215,11
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 010 000,00	667 260,55
Chapitre 23 Immobilisations en cours	5 259 525,51	4 878 400,09
Chapitre 27 Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	960,00
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	35 000,00	32 216,83
<b>Général</b>	<b>8 507 425,51</b>	<b>7 150 019,39</b>

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal (5 votes contre de la liste « Le Nouvel Elan » : Maryse Garlan, Céline Michell, Marc Villaren, Christelle Fitamant, Alexandre Pruvost).***

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Hélyary,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Absent(e)s représenté(e)s : 3

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200305C - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DU COMPTE DE  
RÉSULTAT 2019**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

Afin de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2019, il convient au préalable de présenter la situation à la clôture de cet exercice :

▪ **Résultat de fonctionnement**

- le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 8 534 141,41 €.

- le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à 6 507 771,37 €.

Le résultat de fonctionnement s'établit par la différence entre ces deux montants, soit +2 026 370,04 € auquel il faut ajouter le résultat de fonctionnement reporté de 2018 d'un montant de 4 228,35 €.

L'excédent global de clôture 2019 s'établit donc à + 2 030 598,39 €.

▪ **Résultat d'investissement**

- le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 6 093 955,66 €.

- le total des dépenses de la section d'investissement de l'année s'élève à 7 150 019,39 €.

Le résultat d'investissement s'établit par la différence entre ces deux montants, à savoir -1 056 063,73 € auquel est ajouté le solde d'exécution de 2018 d'un montant de +449 048,03 € soit un solde cumulé d'exécution de -607 015,70 €.



▪ État des restes à réaliser au 31 décembre 2019

Les dépenses d'investissement restant à réaliser représentent un montant de 360 000,00 € qu'il conviendra de couvrir au budget primitif 2020.

=> Affectation du résultat

Les résultats constatés en section de fonctionnement de +2 030 598,39 € seront donc affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 607 015,70 €

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2020,

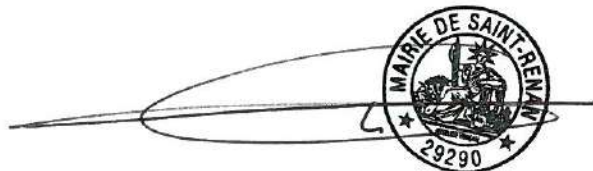
- **d'affecter** :
  - au compte 1068 (section d'investissement), la totalité de l'excédent de fonctionnement capitalisé, soit la somme de +2 030 598,39 €.
  - au compte 001 (section d'investissement), le déficit d'investissement reporté, soit la somme de -607 015,70 €.

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- *Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal (5 votes contre de la liste « Le Nouvel Elan » : Maryse Garlan, Céline Michell, Marc Villaren, Christelle Fitamant, Alexandre Pruvost).*

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Héлары,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Absent(e)s représenté(e)s : 3

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200305D - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

**Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 24 février 2020.

A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2020 a été élaboré.

Ce projet de budget, détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération, est en équilibre en section de fonctionnement (8 139 000,00 €) et en section d'investissement (6 187 000,00 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

▪ en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 352 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 792 000,00
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 575 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	402 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 738 000,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	267 000,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 139 000,00</b>



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	0,00
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	30 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	260 000,00
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5 048 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 355 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	141 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 139 000,00</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2020
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	607 015,70
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	971 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 000,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	381 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 145 984,30
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 712 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>6 187 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2020
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 575 000,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	130 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	402 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 931 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 148 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>6 187 000,00</b>

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal N°DCM20200208 du 24 février 2020 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 février 2020,

**- d'adopter** au niveau du chapitre, le budget principal prévisionnel de la ville de Saint Renan pour l'exercice 2020, tel que décrit dans le document annexé et présenté synthétiquement ci-dessous :

## ▪ en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 352 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 792 000,00
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 575 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	402 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 738 000,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	267 000,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 139 000,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	0,00
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	30 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	260 000,00
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5 048 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 355 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	141 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 139 000,00</b>

## ▪ en section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	607 015,70
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	971 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 000,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	381 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 145 984,30
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 712 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>6 187 000,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 575 000,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	130 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	402 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 931 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 148 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>6 187 000,00</b>



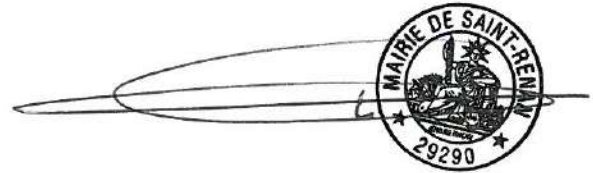
- **d'autoriser** le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de la ville ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal (5 votes contre de la liste « Le Nouvel Elan » : Maryse Garlan, Céline Michell, Marc Villaren, Christelle Fitamant, Alexandre Pruvost, et 3 abstentions de la liste « Cap sur l'Avenir » : Nicole Castelain, Patrick Hamon, Michel Guquet).***

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN  
REUNION DU 06 MARS**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gaël Lars qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrice Héлары,
- Madame Cathy Bergeault qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Briant,
- Madame Nicole Castelain qui avait donné pouvoir à Monsieur Patrick Hamon,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Yves L'Hénaff comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Absent(e)s représenté(e)s : 3

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Date de la convocation : 28 février 2020

**DELIBERATION N° DCM20200306 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020**

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de délibérer chaque année sur le montant des taux d'imposition des taxes directes locales.

Néanmoins, la loi de Finances pour 2020 porte réforme de la fiscalité directe locale, notamment en son chapitre H-1 du II de l'article 16 qui organise le gel des taux de taxe d'habitation des communes. Ainsi, toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation serait irrégulière.

Considérant que la Ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale et ce depuis 2012, il est proposé de reconduire pour 2020 les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2020
Taxe d'habitation	20,90 %
Taxe foncière (bâti)	27,66 %
Taxe foncière (non bâti)	60,39 %

Il est rappelé que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition dont l'évolution est déterminée par les services fiscaux puis votée par le Parlement. A compter de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée de la dernière année au mois de novembre, soit 0,9 %.



**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des impôts notamment son article 1639 A,  
Vu la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son chapitre H-1 du II de l'article 16,  
Vu la délibération du Conseil municipal N°DCM20200208 du 24 février 2020 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 février 2020,

- **de reconduire** les taux d'imposition 2019 pour 2020, tels que :

Taxes	Taux d'imposition 2020
Taxe d'habitation	20,90 %
Taxe foncière (bâti)	27,66 %
Taxe foncière (non bâti)	60,39 %

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication  
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,  
le 6 mars 2020  
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER

